



MUNICIPALITE DE SALVAN

ASSEMBLEE PRIMAIRE COMMUNALE DU 19.12.2016

PROCES-VERBAL

En date du 29 novembre 2016, par affichage public dans les différents villages de la Commune, ainsi que par l'envoi d'une circulaire tous-ménages, deux convocations distinctes ont été faites pour les assemblées du 19 décembre 2016. L'Assemblée primaire a eu lieu à 19h30 au complexe scolaire.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. L'assemblée est présidée par M. Roland Voeffray, président de la Commune et de la Bourgeoisie. Le secrétaire est M. Cédric Gilardi.

Le Président ouvre l'Assemblée primaire et salue les participants au nom du Conseil communal, exprimant ses souhaits de bienvenue et précisant que l'assemblée a été valablement convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes.

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Ordre du jour de l'Assemblée primaire :

- 1) Procès-verbal
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Règlement communaux des taxes :
 - Adoption nouveau règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement
 - Adoption nouveau règlement sur les Eaux à Evacuer
 - Adoption nouveau règlement sur l'Eau Potable
- 4) Décisions fiscales exercice 2017
- 5) Budget de la Commune 2016 et planification financière 2018-2020
- 6) Approbation du budget de la Commune 2017
- 7) Divers

Aucune demande de modification n'a été requise dans les délais légaux.

Point 1 de l'ordre du jour

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 13.06.2016 a été mis à disposition sur le site internet de l'Administration communale, sitôt après l'assemblée. Personne n'en souhaite la lecture. Le procès-verbal est accepté et approuvé.

Point 2 de l'ordre du jour :

Sont désignés deux scrutateurs, en l'occurrence Mme Michèle Gay et M. Michael Jacquier.

Point 3 de l'ordre du jour :

Concernant les résidences secondaires :

Il est précisé que le nouveau règlement découle d'une obligation cantonale.

Présentation complète est faite du projet ainsi que des tarifs faisant partie intégrante du règlement. Cette taxe sera envoyée désormais par la Commune et en même temps que les autres taxes communales (eau potable....).

Cas spéciaux : exemption de la taxe sur les R2 pour les résidences secondaires sans eau et demi-taxe pour le Vallon de Van.

Une intervention dans l'Assemblée demande des précisions quant au calcul du nombre de pièces.

Vote : Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le nouveau règlement sur les taxes de séjour et les taxes d'hébergement ainsi que les tarifs y relatifs.

Abstention : 1

Refus : 0

Cet élément est donc approuvé à la majorité.

Concernant les eaux à évacuer :

Il est précisé que le nouveau règlement ne comporte que très peu de modifications par rapport à l'ancien et toutes ces dernières ne sont que des ajustements légaux.

Demande est faite d'un citoyen pour la lecture article par article. Puis après lecture de 13 articles, demande est faite pour l'arrêt de la lecture.

Présentation est faite des nouveaux et des anciens tarifs ainsi que de la comparaison avec d'autres communes environnantes.

Une intervention dans l'Assemblée rappelle que les eaux des toits ne devraient pas être déversées dans les canalisations d'eaux usées mais triées via des séparatifs.

Plusieurs autres interventions de l'Assemblée demandent des précisions sur la future taxe.

Vote : Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le nouveau règlement sur les eaux à évacuer ainsi que les tarifs y relatifs.

Abstention : 6

Refus : 1

Cet élément est donc approuvé à la majorité.

Concernant l'eau potable :

Il est précisé que le nouveau règlement ne comporte que très peu de modifications par rapport à l'ancien et toutes ces dernières ne sont que des ajustements légaux.

Aucun citoyen ne demande la lecture complète du règlement.

Présentation est faite des nouveaux et des anciens tarifs ainsi que de la comparaison avec d'autres communes environnantes.

Vote : Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le nouveau règlement sur l'eau potable ainsi que les tarifs y relatifs.

Abstention : 7

Refus : 1

Cet élément est donc approuvé à la majorité.

Point 4 de l'ordre du jour :

Au niveau de la fiscalité pour 2017, le Conseil Communal propose, sur conseil de la commission de gestion, de n'effectuer aucune modification relative aux taux d'impôt.

Vote : Il est demandé à l'Assemblée d'approuver les décisions fiscales 2017 (statu quo).

Abstention : 0

Refus : 0

Cet élément est donc approuvé à l'unanimité.

Point 5 de l'ordre du jour :

Il est fait lecture du message introductif concernant la Commune.

Il est fait lecture des comptes (voir chiffres ci-après)

Remarques accompagnant la lecture des comptes :

029 Admin générale	La commune continue à provisionner le 60% des redevances bloquées.
210 Ecoles Primaires	L'augmentation de CHF 2'000.- au budget 2017 par rapport à 2016 provient du nombre d'élève en constante augmentation
39 Eglises	On remarque que pour 2017 le budget prévu est inférieur à 2016 en raison du départ du Desservant dédié uniquement à notre Commune.
72 Déchets	Notre Commune se dirige tranquillement vers une taxe au sac mais un projet complet sera présenté par le futur Conseil.
83 Tourisme	Ce poste comporte une entrée de CHF 200'000.- et un sortie de CHF 120'000.-, montant qui sera transféré à la Société de Développement
932 Redevances et droit de retour hydraulique	La Commune bénéficiera en 2017 de la première annuité (80 ans) du retour de concession qui se monte à CHF 793'517.-
Investissements 2017 :	Routes : Rte de la Fontanasse et Vallon de Van
Investissements 2019 :	Le contrat de location avec Swisscom arrive à échéance fin 2018, raison pour laquelle un nouveau projet pourra voir le jour.

Pour faire suite à une intervention de l'Assemblée, il est précisé que nos installations sont par rapport à notre population plus qu'excellente, mais que, au vue de la situation actuelle, il n'est pas possible d'investir dans une nouvelle patinoire ou un terrain multisports.

Il est d'ailleurs rappelé à cet égard que la procédure est toujours en cours auprès du Tribunal Cantonal concernant la perte d'une partie de nos redevances hydrauliques. L'issue de ce procès est toujours incertaine.

Point 6 de l'ordre du jour :

Vote : Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le budget 2017 tel que présenté.

Abstention : 0

Refus : 0

Cet élément est donc approuvé à la majorité absolue.

Point 7 de l'ordre du jour :

Divers points sont éclaircis :

Situation complexe scolaire	Un tableau complet des coûts finaux est présenté et ce pour chacun des objets (ancienne école, nouvelle école, garages...)
Règlement sur les déchets	Une explication a déjà été donnée lors de la présentation des comptes relative à la probable taxe au sac.

Pour faire suite aux diverses interventions de l'assistance :

a) Il est précisé que la Commune n'est pas soumise pour le nouveau complexe à fournir un certain nombre de place de parcs obligatoires.

b) Il est précisé que le coût moyen des enrochements est variable et situé entre CHF 180.- et 500.- le m2.

c) Il est précisé que dans le domaine du tourisme, on connaîtra de grandes modifications ces prochaines années (dont TMR, Valais Tourisme et VTT) mais dont les détails ne sont pas encore connus.

Un bilan sur ses 20 ans d'activités est fait par le Président et se termine par de chaleureux applaudissement de l'Assemblée.

L'assemblée est levée à 21h30.

Le Président :
VOEFFRAY R.

Le Secrétaire:
GILARDI C.

Salvan, le 19 décembre 2016